

Associazione di Volontariato "Komera Rwanda!" onlus

Iscritta al Registro Regionale delle O.d.V.

n° SS-GE-140-2006 con delibera 09/02/06/ N° 246

-C.F. 95095740106-

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES D'APPUI AUX INDIGENTS FREQUENTANT LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BUTARE (CHUB)

Cela dit:

Le mois de Septembre 2013, Giorgio LUCIGRAI, Vice-Président de L'Association Komera Rwanda (KR) a rencontré à Butare, Rwanda, M.me Laetitia UMUBERA, Gestionnaire du Service Social du CHUB qui a présenté un projet élaboré par le même Service et le Service nutritionnel le 2 septembre 2013 et nommé: «*PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES D'APPUI AUX INDIGENTS FREQUENTANT LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BUTARE (CHUB)*» (annexe 1).

Le projet provient de la considération que le CHUB enregistre chaque année un grand nombre de personnes indigents, incapables de se payer les frais médicaux et d'hospitalisation ainsi que de la nourriture. C'est pour cette raison que la Fondation Agaseke k'Urukundo en collaboration avec le service social et le service nutritionnel du CHUB, envisage de rentabiliser le terrain du CHUB en vue de créer des activités génératrices de revenus.

Objectif général du projet est de créer et développer les capacités d'appui aux malades indigents qui fréquentent le CHUB.

Les objectifs spécifiques sont:

- créer les activités génératrices de revenus en faveur des malades;
- créer des emplois rémunérateurs au bénéfice des gardes malades démunis;
- trouver un régime adéquat aux mal nourris et aux patients avec maladies chroniques;
- trouver les frais de soins médicaux et d'hospitalisation aux malades indigents sans faire recours à l'aide extérieure.

Résultats attendus par la Fondation Agaseke k'Urukundo sont:

- produire suffisamment de denrées alimentaires (légumes, pomme de terre, maïs et haricot) dont une partie serait distribuée aux malades indigents
- l'autre partie vendue pour trouver de l'argent qui servirait à payer les soins des

Indigents.

Lieu des activités envisagées (localisation): Rwanda, Province du Sud, District de Huye, Secteur de Ngoma.

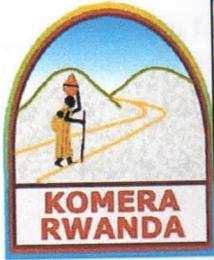
Durée de projet: 5 ans avec possibilité de prolongation.

Le montant requis pour financer le projet est de **3,602,025 (trois millions six cents deux mille vingt-cinq) Frw.**

Giorgio LUCIGRAI, au nom de KR, a donné la disponibilité de l'Association à examiner le projet qui semble intéressant et socialement utiles. Il s'est également engagé à soumettre le projet au conseil d'administration de KR qui peut décider de financer tout ou partie du projet selon les possibilités financières de l'Association.

Associazione di Volontariato KOMERA RWANDA! Mura delle Chiappe 41-A 16136
Genova

☎ 00 39 010 2726823 e.mail: info@komerarwanda.org sito web : www.komerarwanda.org



Associazione di Volontariato "Komera Rwanda!" onlus

Iscritta al Registro Regionale delle O.d.V.

n° SS-GE-140-2006 con delibera 09/02/06/ N° 246

-C.F. 95095740106-

En tenant compte de la demande et des points ci-dessus, le Conseil d'Administration de l'Association KR s'est réuni et a décidé ce qui suit:

Il a été décidé de financer le projet présenté pour le montant total demandé de **3,602,025 (trois millions six cents deux mille vingt-cinq) Frw.**

Le Conseil d'Administration de l'Association KR a établi que le don en argent sera réglé par les dispositions suivantes:

1. La récolte obtenue à partir de la culture des champs sera utilisé pour l'alimentation des patients pauvres et les nécessiteux du CHUB;
 2. La partie de la récolte au-delà des besoins alimentaires des pauvres doit être vendu. L'argent de la vente de la récolte doit aussi être en partie utilisée pour tous les besoins des pauvres hospitalisés et en partie utilisée pour la durabilité à long terme du projet et donc aussi pour l'achat de semences, matériaux, services et pour le paiement de la main-d'oeuvre nécessaire pour la récolte suivante. L'Association KR prévoit d'aider les personnes les plus pauvres selon sa capacité financière en gardant à l'esprit le concept de «durabilité dans le temps» de l'aide des projets;
 3. les travailleurs qui seront embauchés pour le projet devront être recrutés parmi les pauvres, les nécessiteux et les chômeurs afin d'améliorer leurs conditions de vie;
 4. l'utilisation des herbicides, pesticides et d'engrais chimiques doit être considérablement limitée, et si possible évité au risque de compromettre gravement la santé des travailleurs et des consommateurs finaux des produits et la santé environnementale. Tout ceci même au détriment de meilleurs rendements des cultures.
 5. Mise en place d'un Comité de Gestion avec: un représentant de la fondation Agaseke k'urukundo responsable du projet, un représentant de KR en Italie et Soeur Rosa Trovato Picardi, Mère Supérieure du Couvent des Filles du Divin Zèle de Butare/Kabutare, représentant de KR au Rwanda.
 6. Le montant total sera remis en deux versements. Le premier versement, de **1,801,013 (un million huit cent un mille treize) Frw**, sera remis sur le compte bancaire des Filles du Divin Zèle au moment de la signature de ce contrat.
 7. La deuxième tranche de **1,801,013 (un million huit cent un mille treize) Frw** sera remis sur le compte bancaire des Filles du Divin Zèle après six mois, après la soumission d'un rapport écrit où il faut faire preuve de la bonne marche du projet et doivent être certifiés qui ont été appliquées les règles établies.
 8. À mesure que le représentant de l'Association KR reçoit le document à travers Soeur Rosa Trovato Picardi, il créditera le montant convenu sur le compte bancaire des Filles du Divin Zèle.
 9. ces montants seront ensuite envoyés par Soeur Rosa Trovato Picardi au responsable de projet, fondation Agaseke k'urukundo.
- Après la dernière tranche de donation le projet devra continuer avec auto-maintien obtenu à travers les revenus dérivés de la vente de la récolte en surplus, pas destinés à l'alimentation des pauvres. Pour cette raison Komera Rwanda n'effectuera plus aucune autre donation.
10. Soeur Rosa Trovato Picardi a le pouvoir de représenter l'Association KR au Rwanda et de procéder à toutes les vérifications qu'elle juge appropriées en personne ou par des experts.

Associazione di Volontariato KOMERA RWANDA! Mura delle Chiappe 41 -A 16136
Genova

☎ 00 39 010 2726823 e.mail: info@komerarwanda.org sito web : www.komerarwanda.org

11. KR doit faire toutes ces vérifications et ces contrôles pour satisfaire aux obligations de la législation fiscale italienne et pour justifier avec ses bienfaiteurs l'utilisation de l'argent donné.

Depuis que les parties ont convenu de ce qui a été ci-dessus proposé:

A été désigné un Comité de Gestion.

Participants au Comité de Gestion désigné:

La fondation Agaseke k'urukundo a désigné comme représentant et responsable pour le projet:—

Monsieur Innocent RANGIRA----

Signature

KR a désigné comme représentant de l'Association en Italie pour le projet:

Giorgio LUCIGRAI

Vice Président de l'Association «Komera Rwanda!»

Signature

KR a désigné comme représentant de l'Association en Rwanda pour le projet:

Soeur Rosa TROVATO PICARDI

Mère Supérieure du Couvent des Filles du Divin Zèle, Huye

Signature

Il a été décidé de lancer le projet sur les modalités et conditions énoncées ci-dessus.

Lu, approuvé et signé à Huye, Rwanda,

le jour

Pour la fondation Agaseke k'urukundo

Monsieur Innocent RANGIRA

Signature

Pour l'Association « Komera Rwanda »

Enrico Mantero

Président de l'Association «Komera Rwanda!»

Signature

